

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/03/2026 - B2026/002165 - 1967 B 00031 - 436 780 316 - GROUPE VINGT SIX
VALENCE

CABINET GUIGARD VEYRET

RESSOURCES HUMAINES / PAIE

16 rue Paul Henri Spaak
26000 VALENCE
Téléphone : 04 75 41 98 98



EXPERTISE COMPTABLE

RESSOURCES HUMAINES / PAIE

www.groupevingtsix.com
contact@groupevingtsix.com

GROUPE VINGT SIX VALENCE

16 Rue Paul Henri Spaak

26000 VALENCE

Bilan au 31/08/2025

**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUIGARD VEYRET		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 16 Rue Paul Henri Spaak		26000 VALENCE						
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/>						
Numéro SIRET * 4 3 6 7 8 0 3 1 6 0 0 0 5 1								
		Exercice N, clos le, 31082025						
		N-1 31082024						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	95 404	95 404		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	356 426		356 426	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	492 462		492 463	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	937 515	533 998	403 517	456 698
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *		BH	BI	23 300		23 300	23 300	
TOTAL (II)		BJ	BK	1 905 107	629 402	1 275 704	1 328 886	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	986 211	91 453	894 758	884 471
		Autres créances (3)	BZ	CA	59 741		59 741	178 356
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	337 119		337 119	352 545	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	18 648		18 648	18 362	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 401 719	91 453	1 310 266	1 433 734	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	3 306 826	720 856	2 585 970	2 762 620	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	23 300	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA CABINET GUIGARD VEYRET		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :332.850.....)	DA	332 850	332 850
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	310 380	310 380
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	33 285	33 285
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	275 271	272 213
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	519 541	619 940
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 471 327	1 568 668
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	88 783	147 493
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	161 120	156 563
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	345 783	365 807
	Dettes fiscales et sociales	DY	501 229	511 785
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	17 728	12 304
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 114 643	1 193 952	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 585 970	2 762 620	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 084 952	1 105 169
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUIGARD VEYRET		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracomunitaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	5 139 709	FH		FI	5 139 709	4 977 239	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 139 709	FK		FL	5 139 709	4 977 239	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	13 417	5 334	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	54 215	65 530	
	Autres produits (1) (11)					FQ	170	148	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 207 511	5 048 250
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	76 302	109 614	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 728 115	1 649 100	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	49 045	56 077	
	Salaires et traitements *					FY	1 765 916	1 734 087	
	Charges sociales (10)					FZ	694 743	662 680	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements* (14)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	98 564	96 518
							GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	67 950	40 791	
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
Autres charges (12)					GE	34 809	42 513		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 515 444	4 391 380	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	692 067	656 871	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		174 624	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP		174 624	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 412	6 120	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	5 412	6 120	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 412)	168 504	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	686 655	825 374	

Désignation de l'entreprise SA CABINET GUGARD VEYRET		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 300
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 300
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 800
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 800
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 500)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	167 114 201 934
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 207 511 5 224 175
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 687 970 4 604 234
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	519 541 619 940
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	6 722 3 277
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
		TOTAL I				CZ		D8		D9		
		TOTAL II				KD	944 392	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	572 926	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	334 408	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	907 334	LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	23 300	1U		1V		
	TOTAL IV					LQ	23 300	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	1 875 026	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						1		3		4		
		TOTAL I				IN		DØ		D7		
		TOTAL II				IO		LW	944 292	1X		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF
	Inst. gales, agencés et am des constructions					IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU	9 472	MM	563 454	MN		MO
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	5 729	MS	374 061	MT		MU
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF
	TOTAL III					IY	15 201	NG	937 515	NH		NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	23 300	2F		2G	
TOTAL IV					I3		NJ	23 300	NK		2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	15 301	ØL	1 905 107		ØM

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : **31 08 2025**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SA CABINET GUIGARD VEYRET**

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO Taux						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUIGARD VEYRET										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE 95 503		PF 1		PG 100		PH 95 404		
TOTAL I			RK 95 503		RM 1		RN 100		RO 95 404		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD 241 356		QE 46 271		QF 9 472		QG 278 155		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL 209 280		QM 52 292		QN 5 729		QO 255 843		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU 450 636		QV 98 563		QW 15 201		QX 533 998		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN 546 139		ØP 98 564		ØQ 15 301		ØR 629 402		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2		N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR		RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6		P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I	RW	RX	RY		RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2		R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9	S1	S2	S3			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6		S7	S8	S9	T1			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5		T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2		U3	U4	U5	U6			
	Matériel de transport	U8	U9		V1	V2	V3	V4			
	Mat. bureau et infirm mobilier	V6	V7		V8	V9	W1	W2			
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7	W8	W9			
TOTAL II	X2	X3	X4		X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL					NM				NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR		NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUIGARD VEYRET							Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	70 997	6U	67 950	6V	47 494	6W	91 453
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	70 997	TY	67 950	TZ	47 494	UA	91 453
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	70 997	UB	67 950	UC	47 494	UD	91 453
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	67 950	UF	47 494			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUIGARD VEYRET		Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	23 300	UV	23 300	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	179 508		179 508	
	Autres créances clients		UX	806 703		806 703	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 476		1 476	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	57 942		57 942
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	322		322	
	Charges constatées d'avance		VS	18 648		18 648	
TOTAUX			VT	1 087 900	VU	1 087 900	VV
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	88 783	59 093	29 690	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	345 783	345 783			
Personnel et comptes rattachés		8C	175 569	175 569			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	117 057	117 057			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	195 527	195 527		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 076	13 076		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	161 120	161 120			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 728	17 728			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	1 114 643	VZ	1 084 952	29 690
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	58 710	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUGARD VEYRET						Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31082025							
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA	519 541				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			WB				
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE		
		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
		Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			XW		
		Amendes et pénalités		WJ				Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	174 914				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7			
	RÉGIME D'OPTION PARTICULIERSET Impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme				WN					
						- Plus-values soumises au régime des fusions				WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	13 000		
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3					
								TOTAL I		WR	707 455				
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A			XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX				
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										ZY				
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *										XD				
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)		HT			Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			XF	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB				
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9			Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			XG	7 800
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA			Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC				
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH	7 800				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	699 655						
						déficit (II moins I)					XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	699 655		XO	0			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SA CABINET GUIGARD VEYRET		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	153 024
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUIGARD VEYRET										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	619 940		Dividendes		ZD	3 058			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	616 882				
					Report à nouveau	ZF					
	TOTAL I	ØF	619 940			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		TOTAL II	ZH	619 940
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	33 786		44 390			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 229 754				XQ	244 185		244 099			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	1 130 505		1 050 596			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	26 777		9 895			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	292 862		300 119			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 728 115		1 649 100			
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	12 894		16 313		
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS				9Z	36 151		39 764				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	49 045		56 077				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	1 028 397		995 903			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	311 147		308 686			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *				ØB	1 684 517					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	699 655	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	2 243 642	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 8 0 6 9 0 6 1 9 0 0 0 1 4	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SA CABINET GUIGARD VEYRET** Néant *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
1						
2						
3						
4						
5						
6	CÉtat 2059A-Détail...	15 301		15 301		
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				⑦	⑧	⑨	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

	Description	Signe	Qualification fiscale			Plus-value taxable à 19% (1)
			19%	15% ou 12,80%	0%	
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SA CABINET GUIGARD VEYRET**

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col. ❹ = ❷ + ❸ - ❸ - ❸
	A 19 % ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUIGARD VEYRET					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA CABINET GUIGARD VEYRET		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01092024		et clos le : 31082025	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	43	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	5 139 709	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	5 139 709
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	170	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	13 417	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2 175	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	15 761
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	122 823	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 451 840	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	34 809	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	1 609 472
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 3 545 998
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	3 545 998
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	5 139 709	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	43	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	12 168 302	
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|1|0|8|2|0|2|5|**

N° SIRET **4|3|6|7|8|0|3|1|6|0|0|0|5|1|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SA CABINET GUIGARD VEYRET**

ADRESSE (voie) **16 Rue Paul Henri Spaak**

CODE POSTAL **26000** VILLE **VALENCE**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	8
Totalisation	P5	9

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2 211
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	8
Totalisation	P6	2 219

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31|08|2025

N° SIRET 43678031600051

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA CABINET GUIGARD VEYRET

ADRESSE (voie) 16 Rue Paul Henri Spaak

CODE POSTAL 26000 VILLE VALENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, notamment aux principes prévus par le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié, et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 585 970 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **5 207 511 euros** et un total charges de **4 687 970 euros**, dégageant ainsi un résultat de **519 541 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/09/2024** et finit le **31/08/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Intégration fiscale

Depuis l'exercice ouvert le 01/09/2020, la société CABINET GUIGARD VEYRET fait partie du groupe d'intégration fiscale de la SARL QUATUOR FINANCE.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les sociétés filiales calculent et comptabilisent leurs charges d'impôts comme en l'absence d'intégration. Les éventuels profits et charges liés à l'écart entre la somme des impôts individuels (calculés en l'absence d'intégration) et la charge d'impôt sur le résultat d'ensemble sont appréhendés par la société tête de groupe.



— GROUPE BBM —

SAS GROUPE VINGT SIX VALENCE

(Anciennement SA CABINET GUIGARD VEYRET)

436 780 316 RCS ROMANS
16 Rue Paul Henri Charles Spaak
26000 VALENCE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2025

B2A : 1, place d'Avril - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 43 03 44
b2a@b2a.info

S.A.S. au capital de 305 000 € inscrite au tableau de l'ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes et membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Dauphiné-Savoie.
RCS Grenoble 424 776 177

AS

SAS GROUPE VINGT SIX VALENCE

(Anciennement SA CABINET GUIGARD VEYRET)

436 780 316 RCS ROMANS
16 Rue Paul Henri Charles Spaak
26000 VALENCE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2025

A l'assemblée générale de la société GROUPE VINGT SIX VALENCE,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE VINGT SIX VALENCE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations donnée dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble,

Le Commissaire aux Comptes

B2A

Représenté par Antoine SIRAND

Signé par Antoine Sirand
Le 25 févr. 2026



doc_2Z4G
tx_wGvgV0Br9g5b

Bilan Actif

		31/08/2025			31/08/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	95 404	95 404		
	Fonds commercial (1)	356 426		356 426	356 426
	Autres immobilisations incorporelles	492 462		492 462	492 463
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	937 515	533 998	403 517	456 698
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	23 300		23 300	23 300	
	TOTAL (II)	1 905 107	629 402	1 275 704	1 328 886
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	986 211	91 453	894 758	884 471
	Autres créances	59 741		59 741	178 356
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	337 119		337 119	352 545	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	18 648		18 648	18 362
	TOTAL (III)	1 401 719	91 453	1 310 266	1 433 734
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	3 306 826	720 856	2 585 970	2 762 620
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				23 300	23 300
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/08/2025	31/08/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	332 850	332 850
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ..	310 380	310 380
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	33 285	33 285
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	275 271	272 213
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	519 541	619 940
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		1 471 327	1 568 668
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	88 783	147 493
	Emprunts et dettes financières divers (3)	161 120	156 563
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	345 783	365 807
	Dettes fiscales et sociales	501 229	511 785
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	17 728	12 304	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		1 114 643	1 193 952
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		2 585 970	2 762 620
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		519 541,20	619 940,39
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 084 952	1 105 169
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat ^{1/2}

				31/08/2025	31/08/2024
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	5 139 709		5 139 709	4 977 239
	Montant net du chiffre d'affaires	5 139 709		5 139 709	4 977 239
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			13 417	5 334
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			54 215	65 530
	Autres produits			170	148
	Total des produits d'exploitation (1)				5 207 511
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			76 302	109 614
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 728 115	1 649 100
	Impôts, taxes et versements assimilés			49 045	56 077
	Salaires et traitements			1 765 916	1 734 087
	Charges sociales du personnel			694 743	662 680
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			98 564	96 518
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations			67 950	40 791	
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			34 809	42 513	
Total des charges d'exploitation (2)				4 515 444	4 391 380
RESULTAT D'EXPLOITATION				692 067	656 871

Compte de Résultat 2/2

		31/08/2025	31/08/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		692 067	656 871
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		174 624
Total des produits financiers			174 624
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 412	6 120
Total des charges financières		5 412	6 120
RESULTAT FINANCIER		(5 412)	168 504
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		686 655	825 374
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		1 300
Total des produits exceptionnels			1 300
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		4 800
Total des charges exceptionnelles			4 800
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(3 500)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		167 114	201 934
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		5 207 511 4 687 970	5 224 175 4 604 234
RESULTAT DE L'EXERCICE		519 541	619 940

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, notamment aux principes prévus par le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié, et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 585 970 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **5 207 511 euros** et un total charges de **4 687 970 euros**, dégageant ainsi un résultat de **519 541 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/09/2024** et finit le **31/08/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Intégration fiscale

Depuis l'exercice ouvert le 01/09/2020, la société CABINET GUIGARD VEYRET fait partie du groupe d'intégration fiscale de la SARL QUATUOR FINANCE.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les sociétés filiales calculent et comptabilisent leurs charges d'impôts comme en l'absence d'intégration. Les éventuels profits et charges liés à l'écart entre la somme des impôts individuels (calculés en l'absence d'intégration) et la charge d'impôt sur le résultat d'ensemble sont appréhendés par la société tête de groupe.

Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES						
	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	944 392			100	944 292
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	944 392			100	944 292

CORPORELLES						
	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal, agencement, aménagement divers	572 926			9 472	563 454
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	334 408	45 382		5 729	374 061
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	907 334	45 382		15 201	937 515

FINANCIERES						
	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	23 300				23 300
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 300				23 300

	TOTAL	1 875 026	45 382		15 301	1 905 107
--	--------------	------------------	---------------	--	---------------	------------------

--	--	--	--	--	--	--

AS

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	95 503	1	100	95 404
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 503	1	100	95 404
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal, agencement, aménagement divers	241 356	46 271	9 472	278 155
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	209 280	52 292	5 729	255 843
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	450 636	98 563	15 201	533 998
TOTAL	546 139	98 564	15 301	629 402

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	70 997	67 950	47 494	91 453
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	70 997	67 950	47 494	91 453
TOTAL GENERAL		70 997	67 950	47 494	91 453
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		67 950	47 494	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/08/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	23 300	23 300	
	Clients douteux ou litigieux	179 508	179 508	
	Autres créances clients	806 703	806 703	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 476	1 476	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	57 942	57 942	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	322	322	
Charges constatées d'avances	18 648	18 648		
TOTAL DES CREANCES		1 087 900	1 087 900	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	88 783	59 093	29 690	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	345 783	345 783		
	Personnel et comptes rattachés	175 569	175 569		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117 057	117 057		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	195 527	195 527		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 076	13 076		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	161 120	161 120		
Autres dettes	17 728	17 728			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 114 643	1 084 952	29 690	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		58 710			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Fonds Commercial

	31/08/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	356 425	
TOTAL	356 425	

La société a procédé à un test de dépréciation du fonds de commerce. La valeur de la clientèle demeure supérieure à la valeur nette comptable.
Aucune dépréciation du fonds de commerce n'est donc constatée au 31/08/2025.

Charges à payer

31/08/2025

Total des Charges à payer		323 844
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		94 991
Factures non parvenues	94 991	
Dettes fiscales et sociales		228 854
Conges a payer	110 649	
Personnel charges a payer	64 822	
Organis.sociaux a payer	1 543	
Ch.soc.s/conges dus	42 375	
Cvae à payer	1 346	
C.a.p agefiph	3 168	
C.a p. format.continue	2 121	
C.a p. taxe apprentissage	1 023	
C.a p. cet	1 807	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/08/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		18 648	18 648
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			18 648

Capital social

		31/08/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 219,00	150,0000	332 850,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2 219,00	150,0000	332 850,00

--	--	--	--	--	--

Annexe libre

Engagements de retraite :

La convention collective ne prévoit pas d'indemnités de fin de carrière. Aucun accord particulier n'a été signé.

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et d'indemnités assimilés est de : 155 475 euros

Paramètres économiques :

Augmentation annuelle de 1 à 2 %

Taux d'actualisation : 3.80 %

Départ prévu à 64 ans

Taux de rotation faible

Table de mortalité : TH/TF 00-02

Méthode retropective prorata temporis

Engagements financiers

	31/08/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

--	--	--	--

GROUPE VINGT SIX VALENCE
Société par actions simplifiée au capital de 332 850 €
Siège social :
16 rue Paul-Henri Charles Spaak
26000 VALENCE
436 780 316 R.C.S. Romans

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 FÉVRIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 août 2025**, s'élevant à **519 541,20 €**, de la manière suivante :

- une somme de + 519 541,20 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves"

Après cette affectation, le compte "Autres réserves" sera porté à la somme de + 794 812,58 €.

L'Assemblée Générale décide ensuite de distribuer des dividendes pour un montant brut de **521 465 €** prélevé sur le compte "Autres réserves", soit :

- une somme de 521 465 €
à la distribution de dividendes, soit par action, un montant de 235 €

Après cette distribution, le compte "Autres réserves" sera ramené à la somme de + 273 347,58 €.

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 235 €.

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 31 mai 2026.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %
31/08/2024	616 882,00 €	278,00 €	616 882,00 €
31/08/2023	576 940,00 €	260,00 €	576 940,00 €
31/08/2022	634 634,00 €	286,00 €	634 634,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 février 2026

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidente,
La société **QUATUOR FINANCE**,
représentée par Monsieur Olivier BARBOU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Barbou', written in a cursive style.